

École Léa Blain - Note de rentrée aux familles

1. **HORAIRES:** Lundi, mardi, jeudi et vendredi de **8h30 à 11h45** et de **13h30 à 16h15**. L'accueil a lieu dans la cour, **10 minutes avant** le début de la classe. Les enfants sont sous votre responsabilité avant l'ouverture du portail et après la sortie. Afin de ne pas perturber le bon déroulement de la classe, il est impératif de respecter les horaires.

2. ENSEIGNANTS

CP Mme GIRAUD et Mme HUGUES
CP/CE1 Mme ISERABLE et Mme HUGUES
CE1/CE2 Mme CHANOVE et Mme PATEL
CE2/CM1 Mme HAEGEL
CM1/CM2 Mme CHANEAC
CM1/CM2 M. CHAREYRE (directeur) et M. GAILLARD

3. FRÉQUENTATION SCOLAIRE OBLIGATOIRE

En cas d'absence de votre enfant, il est demandé de bien vouloir :

1) Prévenir le matin même par téléphone **0476383117**(classes Léa Blain) ou **0476381941** (classes Jean de La Fontaine) en laissant un message.

2) Confirmer par écrit dans le carnet de liaison à son retour à l'école.

Les absences non justifiées font l'objet d'un signalement à la DSDEN.

4. ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance scolaire est facultative pour les activités obligatoires, mais elle est **recommandée**. L'assurance scolaire (Responsabilité civile et individuelle accident) est obligatoire pour les sorties scolaires. L'assurance de la coopérative assure les sorties, elle est complémentaire au contrat individuel que peuvent prendre les parents. Merci de fournir une attestation à l'enseignant de votre enfant.

5. RELATIONS PARENTS/ENSEIGNANTS

En cas de besoin, le carnet de liaison permet de communiquer avec l'enseignant ou de prendre un rendez-vous. Ce carnet est un lien important : il doit être consulté **régulièrement** et les informations y figurant doivent être **signées** par les parents. Une **réunion de rentrée** est organisée pour chaque classe, les élèves ne sont pas conviés. Le **directeur** peut recevoir les familles le jeudi sur rendez-vous (mail de l'école).

6. MATÉRIEL SCOLAIRE

Les livres et fichiers confiés à l'enfant par l'école sont placés sous votre responsabilité, ainsi que les livres empruntés à la médiathèque.

7. COTISATION COOPÉRATIVE OCCE

Le montant minimum de l'adhésion est de **8 € par enfant, 7 € par enfant pour 2 enfants, 6 € à partir de 3 enfants scolarisés à Chatte.**

Règlement par virement ou CB sur le site de l'école :

<https://ecole-lea-blain-chatte.web.ac-grenoble.fr/cooperative-scolaire>

Merci pour votre participation.

8. CONSEIL D'ÉCOLE

Les élections des représentants des parents d'élèves auront lieu le **9 octobre**. Leur rôle est expliqué ici : <https://eduscol.education.fr/2259/la-representation-des-parents-d-eleves>

Les parents intéressés par ce mandat sont invités à constituer une liste et à la communiquer au directeur.

9. VACCINATIONS :

Les parents s'assureront que les rappels obligatoires ont bien été effectués.

10. PARASITES:

Aucune école n'est à l'abri des poux. Vous devez être vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant sa chevelure.

11. OBJETS CONNECTÉS:

L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques (objets connectés) par un élève est interdite dans l'école et durant les activités d'enseignement qui ont lieu hors de l'école.

12. FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Elle est à vérifier et à retourner rapidement **avec le code profession**. (information sur le panneau d'affichage et sur le site de l'école <https://ecole-lea-blain-chatte.web.ac-grenoble.fr>)

L'équipe enseignante vous souhaite une bonne rentrée 2026.

Signatures des parents: